

PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

De: ARS-BFC-PEPS
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: Information relative à des pharmacies ne semblant pas respecter l'arrêté de vente en ligne de certaines spécialités.

De : Carole BRIDIER <carole.bridier@douane.finances.gouv.fr>

Envoyé : lundi 27 avril 2020 11:20

À : xxxx

Cc : JDID MAHMOUD Amal <amal.jdid-mahmoud@douane.finances.gouv.fr>

Objet : Information relative à des pharmacies ne semblant pas respecter l'arrêté de vente en ligne de certaines spécialités.

Bonjour Madame,

Dans le contexte actuel lié à la pandémie Covid-19, les services de la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières réalisent une veille sur Internet et, à ce titre, ont notamment constaté que des pharmacies semblaient ne pas respecter l'arrêté du gouvernement interdisant la vente en ligne de certains produits.

Dans ce cadre nous avons observé que certaines d'entre elles semblent proposer à la vente sur leur site internet des spécialités composées exclusivement de paracétamol, d'ibuprofène et d'acide acétylsalicylique malgré l'arrêté du 14 avril dernier modifiant l'arrêté du 23 mars.

Pour information, ayant eu votre contact par le biais de l'Observatoire des Médicaments de la DRD, nous vous transmettons, pour les suites que vous jugerez utiles, une liste (non exhaustive) de pharmacies de votre région pour lesquelles une telle activité a été constatée (certaines ayant bien sûr pu se mettre en conformité avec la réglementation depuis le moment de notre constatation).

xxxx.fr site de la Pharmacie sise xxxx

En restant à votre disposition pour toute information,

Cordialement,

Carole Bridier
DNRED-Direction du Renseignement Douanier
Division Veille et Analyse Stratégique
Cellule analyse stratégique
09 70 28 09 34